

“ *Division de la Province en districts, ayant droit de nommer un délégué du Bureau Médical, sans intervention de la part des autres districts de la Province.* ” (Dr Noir).

Était-ce pour “ lancer en l’air des accusations, sans les appuyer de faits incontestables, ” que ce même Dr Noir écrivait en avril 1889 :

“ Il y a, vous objectez, la ressource du vote par procuration ; hélas ! Oui, “ oui, le vote par ficelles, je le sais, invisibles et magiques. .... Les médecins de la ville où se fait l’élection ont substitué leur caprice à la confiance que vos amis avaient mise en vous. Ce mode d’élection est tout ce qu’il y a d’équitable, cela saute aux yeux ; mais moi qui suis grincheux, je me dis que la *Province de Québec devrait être divisée en districts dont les médecins éliraient un délégué ou gouverneur.* ”

Nous pourrions multiplier ces citations

Les ficelles ont dû changer de mains, car, depuis qu’un Phébus quelconque éclaire les délibérations du Bureau, le vil plomb de 1889 s’est changé en l’or pur de 1897.

Cueillons une perle, en passant : “ Le Dr Rottot, dites-vous, a été porté à la Présidence “ *sans coup férir.* ” “ Sans coup férir ? ” Comment, il faut donc batailler pour l’honneur de s’asseoir dans le fauteuil présidentiel du Bureau ? Nous étions des naïfs croyant que cette dignité était décernée au plus méritant ! Cet aveu donne du corps à la rumeur, circulant dans les cercles médicaux lors de la dernière assemblée triennale, allant à dire qu’un médecin qui change d’opinions plus souvent qu’à son tour, insistait fortement pour se faire élire président ; histoire de se donner du ton et du prestige au cours d’un voyage en Europe, alors projeté et depuis réalisé..... par “ *Gros-Jean comme ci devant.* ”

6°. “ Paul veut que l’adoption de la proposition Rottot effacerait l’objection des frais législatifs. ”

Vous avez mal lu, l’ami ! et “ vous gaspillez du temps, de l’encre et du papier ” à nous donner des informations inutiles.

Nous avons dit : “ Le projet de refonte fait disparaître une grande objection à l’amendement Faïard : les frais législatifs. Pourquoi ? Parce que, vous l’admettez vous-même, l’acte médical doit être refondu, et il vous en coûtera le même prix pour faire décréter le vote par districts ou conserver religieusement le système des ficelles invisibles et magiques. Un amendement de plus ne ruinera pas le Bureau !

7°. “ Paul veut que le Bureau se propose de nous imposer une dépense d’une dizaine de mille dollars pour une bibliothèque. ”

Nous prenons un homme chargé de clientèle, de responsabilités multiples, d’innombrables projets d’avenir, à jouer au “ colin-maillard, ” c’est autant moins édifiant que le bandeau dont il s’est couvert les yeux semble très naturellement à sa place.

Vous avez demandé \$ 500 pour la bibliothèque, à la dernière réunion du Bureau, c’est vrai ; on vous en a accordé \$ 200, c’est encore vrai ; tout le monde comprend que c’est là le premier assaut sur la caisse, c’est encore bien plus vrai !

Tenez, relisez le 4<sup>me</sup> paragraphe de votre circulaire-programme de 1895 : “ 4°. Fonder une bibliothèque médicale provinciale à laquelle tous les “ médecins licenciés auront accès ; d’où ils pourront se procurer, pour un temps “ limité, les auteurs de leur choix, et sans charge supplémentaire. A cette “ bibliothèque sera annexé un laboratoire de recherches scientifiques dont tous “ les médecins pourront profiter, sans charge aucune. ”

Et vous allez fonder une bibliothèque de ce genre, l’installer, l’entretenir, la faire assurer, payer pour le local, rémunérer un bibliothécaire, défrayer les frais de transport des volumes ; d’une extrémité de la Province à l’autre, — tout cela pour \$ 500.

Ou sorcier, ou farceur, pas d’autre alternative !